

SYNTHESE

Avertissement : les commentaires relatifs aux évolutions tendanciennes pour 2014 et 2015 n'intègrent pas les mesures susceptibles d'être adoptées dans le cadre du PLFSS et du PLF pour 2015. La prise en compte des dispositions annoncées comme devant être présentées dans ces projets de lois devrait se traduire par une diminution du déficit prévisionnel pour 2015.

Une situation économique plus dégradée que prévu

La situation économique mondiale demeure fragile et hétérogène, avec un renforcement de la reprise dans les pays anglo-saxons, qui peine cependant à se confirmer dans la zone euro et au Japon, tandis que le ralentissement se poursuit dans les pays émergents.

Les espoirs de reprise de la zone euro du début de l'année 2014 ne se sont pas concrétisés. La croissance a été négative au deuxième trimestre 2014 avec un recul de l'activité de 0,2% en Allemagne et en Italie, une stabilité en France, et la poursuite du redressement en Espagne (+ 0,6%). En zone euro, la reprise reste donc à confirmer. La moindre consolidation budgétaire et les conditions monétaires et financières toujours favorables constituent des facteurs de soutien à l'activité, mais la dégradation récente des enquêtes de conjoncture laisse craindre une faiblesse persistante de l'activité. Au total, en 2014, la croissance devrait atteindre 0,8% au sein de la zone euro, contre 2,1% aux Etats-Unis, 3% au Royaume-Uni et 4,6% dans les économies émergentes.

La croissance mondiale se renforcerait progressivement en 2015, sous l'influence des pays anglo-saxons, qui devraient connaître une croissance relativement forte, et d'une légère progression de la croissance dans les économies émergentes, sans pour autant retrouver les niveaux de la décennie 2000.

La zone euro ne bénéficierait que partiellement du renforcement de la croissance mondiale et son rythme de croissance (+1,4%) demeurerait significativement inférieur à celui d'avant la crise. De plus des disparités importantes persisteraient entre économies de la zone euro : l'Allemagne et l'Espagne auraient, en 2015, une croissance nettement plus soutenue que l'Italie et la France.

Tableau 1 • Prévisions de croissance en volume

	<i>en% par an</i>		
	2013	2014	2015
Croissance mondiale	3,0	3,2	3,8
Etats-Unis	2,2	2,1	3,0
Japon	1,5	1,0	0,7
Royaume-Uni	1,7	3,0	2,7
Zone euro	-0,4	0,8	1,4
<i>Dont Allemagne</i>	0,5	1,5	1,7
Dont France	0,3	0,4	1,0
<i>Dont Italie</i>	-1,9	-0,2	0,9
<i>Dont Espagne</i>	-1,2	1,3	1,9
Economies émergentes	4,6	4,6	5,1

Sources : FMI et DG Trésor

En France, après une croissance faible en 2012, 2013 s'était achevé avec un PIB en progression de 0,3%, inférieure à celle de ses principaux partenaires. La prévision de croissance pour 2014 présentée par le gouvernement dans le cadre du PLF et du PLFSS à l'automne 2013 tablait sur une accélération permettant d'atteindre 1% en volume avec une inflation prévue à 1,3%. Cette prévision avait été jugée plausible par le Haut conseil des finances publiques dans son avis du 20 septembre 2013. Elle avait été maintenue dans le

cadre du PLFR et PLFSS rectificatif de juin 2014, malgré un premier trimestre décevant avec la stagnation du PIB.

La croissance nulle du second trimestre a conduit le gouvernement à réviser sa prévision de croissance, en la ramenant à 0,4% dans le cadre du PLF et du PLFSS pour 2015, et à revoir à la baisse sa prévision d'inflation (estimée désormais à 0,5% contre 1,1% prévue initialement). Dès lors la croissance du PIB en valeur ne serait plus que de 0,9%, contre 2,2% prévu initialement.

Tableau 2 • Variation trimestrielle du PIB en volume

	en% par an							
	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2013	2014 (acquis)
PIB en volume	-0,1	0,6	-0,1	0,2	0,0	0,0	0,3	0,3

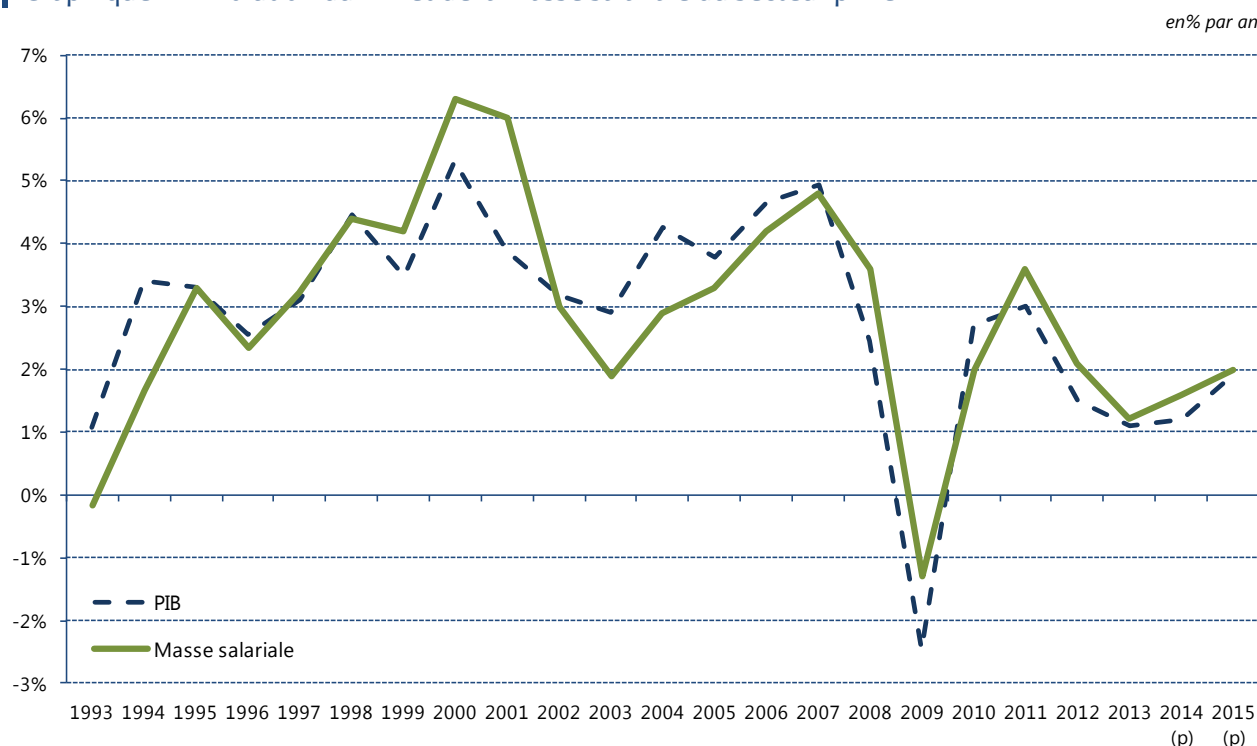
Source : INSEE

Conséquence des faibles niveaux de croissance et d'inflation attendus en 2014, la progression de la masse salariale devrait être nettement inférieure à la prévision (1,6% attendu pour 2014 contre 2,2% prévu initialement), entraînant un affaissement significatif des recettes de cotisations sociales et de CSG par rapport aux prévisions, mais également des recettes fiscales affectées à la sécurité sociale.

L'année 2015 pourrait voir un début de reprise de la croissance, mais à un rythme modéré, avec une prévision de croissance de 1% et une inflation en léger rebond (0,9%). Cette amélioration serait permise par la reprise de l'activité dans la zone euro qui reposerait sur un équilibre des politiques budgétaire et monétaire susceptible de soutenir la demande sans pour autant remettre en cause la trajectoire de redressement des finances publiques. De même l'accélération de la demande mondiale pourrait accroître la demande étrangère adressée à la France, notamment grâce au dynamisme des économies américaine et britannique et à une reprise des économies émergentes, quoiqu'à un rythme de croissance plus modéré que dans le passé.

Dans ce contexte, la croissance de la masse salariale privée pourrait se redresser légèrement pour atteindre 2%. Ce niveau de croissance prévue reste cependant inférieur à celui constaté en 2011 (3,6%) et même 2012 (2,1%). Le dynamisme des recettes des organismes de sécurité sociale devrait en être affecté.

Graphique 1 • Evolution du PIB et de la masse salariale du secteur privé



Source : INSEE et ACOSS

Les nouvelles prévisions de croissance pour 2014 et 2015, nettement inférieures à celles associées au programme de stabilité et de croissance (respectivement 1% et 1,5%) remettent en cause la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques et celle des organismes de sécurité sociale, telle qu'elle a été présentée en annexe à la LFSS rectificative pour 2014.

Le déficit de la sécurité sociale ne baisse quasiment pas en 2014

Conséquence de la révision à la baisse de la croissance et de l'inflation, la réduction du déficit de la sécurité sociale qui était attendu pour 2014 n'aura pas lieu. Le déficit de l'ensemble des régimes de base et du FSV s'élèverait à 15,3 Md€, soit une réduction d'à peine 0,7 Md€ alors que le déficit avait reculé de 3,2 Md€ en 2013, 3,4 Md€ en 2012 et 13,3 Md€ en 2011.

Tableau 3 • Solde des régimes de base et du FSV de 2010 à 2015

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014 (p)	2015 (t)
Régime général	-23,9	-17,4	-13,3	-12,5	-11,6	-14,7
Autres régimes de base	-1,6	-1,7	-1,8	-0,6	-0,1	0,2
Tous régimes de base	-25,5	-19,1	-15,1	-13,1	-11,7	-14,6
FSV	-8,9	-3,4	-4,1	-2,9	-3,6	-4,3
Tous régimes de base + FSV	-32,9	-22,6	-19,2	-16,0	-15,3	-18,8

En l'absence de toutes mesures nouvelles en dépenses et en recettes, le déficit cumulé du régime général et du FSV devrait rester quasi stable, passant de 15,4 Md€ en 2013 à 15,2 Md€ en 2014. Par rapport à la LFSS rectificative de l'été, le solde prévu s'est ainsi dégradé de 1,9 Md€ dont 1,8 Md€ pour le régime général et 0,1 Md€ pour le FSV.

Tableau 4 • Solde du régime général et du FSV de 2010 à 2015

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014 (p)	2015 (t)
Maladie	-11,6	-8,6	-5,9	-6,8	-7,3	-10,5
Accidents du travail	-0,7	-0,2	-0,2	0,6	0,2	0,4
Retraite	-8,9	-6,0	-4,8	-3,1	-1,6	-1,5
Famille	-2,7	-2,6	-2,5	-3,2	-2,9	-3,2
Régime général	-23,9	-17,4	-13,3	-12,5	-11,6	-14,7
FSV	-4,1	-3,4	-4,1	-2,9	-3,6	-4,3
Vieillesse y compris FSV	-13,0	-9,5	-8,9	-6,0	-5,2	-5,8
Régime général + FSV	-28,0	-20,9	-17,5	-15,4	-15,2	-19,0

Régime général : un déficit en léger retrait par rapport à 2013

Comme en 2013, le déficit du régime général ne se réduirait que faiblement en 2014, passant de 12,5 Md€ à 11,6 Md€. Seules les branches famille et vieillesse verraient leur situation s'améliorer avec une réduction du déficit de la CNAV (1,6 Md€ en 2014 contre 3,1 Md€ en 2013) et, de manière beaucoup plus modeste, de la CNAF (2,9 Md€ en 2014 contre 3,2 Md€ l'année précédente).

En revanche, comme en 2013, et malgré un ONDAM quasiment respecté, le déficit de la branche maladie du régime général s'accroîtrait de 0,5 Md€ pour atteindre 7,3 Md€ en 2014. Par rapport à la prévision de la LFRSS d'août dernier, la dégradation serait de 1,2 Md€.

Fonds de solidarité vieillesse : un déficit accru

Hors mesures nouvelles pouvant intervenir pour 2014, le déficit du FSV s'élèverait à 3,6 Md€, soit une progression de 0,7 Md€ par rapport à 2013, et en aggravation de 0,1 Md€ par rapport à la prévision de la loi rectificative d'août dernier. Cette dégradation résulterait d'une détérioration des recettes de 0,1 Md€, malgré un surcroît de recettes lié à des résultats meilleurs qu'attendu du RSI qui dégagent des ressources

supplémentaires de CSSS pour le FSV, et d'une progression de 0,6 Md€ des dépenses liées à l'aggravation des charges liées à la prise en charge des cotisations des demandeurs d'emploi.

Les mesures récentes annoncées par le gouvernement en faveur des retraites modestes (inférieures à 1 200 €) devraient néanmoins dégrader le déficit du FSV en 2014.

Autres régimes de base

Les autres régimes de base voient la situation financière s'améliorer quelque peu, avec un quasi équilibre prévu en 2014. L'essentiel de l'amélioration résulte du régime des exploitants agricoles dont le déficit se réduit de 0,5 Md€ du fait d'une intégration financière accrue au sein du régime général, et de la CNRACL dont les recettes de cotisation progressent de plus 7% en 2014, du fait de la poursuite de la majoration des taux de cotisation engagée depuis 2010.

Tableau 5 • Principaux régimes de base autres que le régime général 2010-2015

en milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014 (p)	2015 (t)
Exploitants agricoles	-1,3	-1,1	-0,7	-0,2	-0,1
CNRACL/FATIACL	-0,3	-0,4	-0,1	0,2	0,2
CANSSM	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
CNAVPL	-0,1	-0,1	0,1	0,1	0,2
Autres régimes	0,1	-0,2	0,2	-0,1	0,0
Régimes de base autres que le RG	-1,7	-1,8	-0,6	-0,1	0,2

En 2015, avant mesures nouvelles, une augmentation des déficits de 3,5 Mde

Le compte tendanciel 2015 est établi avant mesures nouvelles et sur la base des hypothèses macro-économiques communes au PLF et PLFSS (*cf.* annexe).

La persistance d'une croissance modérée et d'une progression réduite de la masse salariale devrait conduire, avant mesures nouvelles prévues dans le PLFSS et le PLF, à une dégradation sensible des comptes de la sécurité sociale dont le déficit global atteindrait 18,8 Md€ en 2015.

Le déficit du régime général s'accroîtrait de 3,1 Mde

Hors mesures nouvelles décidées en LFSS pour 2015, le déficit du régime général s'accroîtrait fortement pour atteindre 14,7 Md€, résultant d'une progression forte des dépenses (+3,8%) alors que les recettes n'augmenteraient que de 3,0%.

L'essentiel de la dégradation des comptes serait imputable à la branche maladie du régime général, dont le déficit progresserait de 3,2 Md€ pour atteindre 10,5 Md€. Cette prévision repose sur une progression tendancielle de l'ONDAM fixée à 3,9% et avant les mesures de maîtrise qui doivent permettre de ramener sa progression à 2,1%.

A l'inverse, les autres branches du régime général verraient leur solde se stabiliser, à l'exception de la branche famille dont le déficit se détériorait légèrement, passant de 2,9 Md€ à 3,2 Md€, avant les mesures nouvelles annoncées comme devant être présentées dans le PLFSS concernant la branche famille.

Le déficit du FSV s'aggraverait sensiblement

En 2015, le FSV verrait son déficit se dégrader fortement pour atteindre 4,3 Md€ en raison d'une forte contraction de ses recettes (-8,7%), supérieure à celle de ses dépenses (-3,9%). Ces évolutions sont pour une large partie la conséquence de la suppression progressive de la CSSS et de l'intégration financière du RSI au sein du régime général qui conduit à priver le FSV des ressources résiduelles de CSSS.

Au total, hors mesures nouvelles, le déficit cumulé du RG et du FSV s'accroîtrait de 3,8 Md€ en 2014.

Les autres régimes de base seraient à l'équilibre

La situation financière des autres régimes de base continuerait de s'améliorer avec un excédent de 0,2 Md€, mais cette amélioration résulterait largement des mécanismes d'intégration financière accru entre les autres régimes de base et le régime général, qui conduisent à faire supporter à ce dernier les déficits des autres régimes.

Tableau 6 • Croissance des produits nets et charges nettes du régime général

	2010	2011	2012	2013	2014 (p)	2015 (t)
Charges nettes	2,4%	2,8%	2,9%	2,7%	2,4%	3,8%
Produits nets	1,3%	5,3%	4,4%	3,1%	2,7%	3,0%
Ecart	-1,1%	2,5%	1,5%	0,4%	0,4%	-0,8%

Les recettes en 2013 et 2014

Les recettes du régime général se sont élevées à 449,8 Md€ en 2013, soit une hausse de 3,1% par rapport à 2012. Elles devraient croître de 2,6% en 2014 pour atteindre 461,3 Md€. Les cotisations représentent 55% de l'ensemble des produits reçus par les régimes de base, la CSG 16%, et les impôts, taxes et autres contributions sociales hors CSG 12%.

Les recettes issues des cotisations sociales ont progressé de 4% en 2013, principalement en raison la baisse du montant des exonérations, en particulier à l'impact en année pleine de la modification du dispositif d'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires. En 2014, les cotisations nettes des régimes de base devraient s'élever à 251,8 Md€, soit une hausse de 2,4%, supérieure à celle de la masse salariale du secteur privé. Cette plus forte progression s'explique principalement par les hausses des taux de cotisations retraite (0,1 point pour la cotisation plafonnée et 0,3 point pour la cotisation déplafonnée), dont l'impact est toutefois atténué par la baisse de 0,15 point du taux de cotisation famille décidée lors de la LFSS pour 2014.

Les recettes nettes de CSG ont augmenté de 1% en 2013 soit 2,9 points de moins que l'année précédente. Ce ralentissement est principalement imputable à celui de la CSG sur les revenus d'activité qui représente 70% du total et dont la croissance n'a été que de 0,9% en 2013.

Les recettes de CSG s'élèveraient à 91,5 Md€ en 2014 (+0,8% par rapport à 2013). La CSG sur les revenus d'activité progresserait de 1,3% en 2014. Celle sur les revenus de remplacement, qui avait augmenté de 4,6% en 2013, devrait progresser deux fois moins vite en 2014. Enfin, le rendement de la CSG sur les revenus du capital continuerait de baisser en 2014.

8,8 Md€ de contributions sociales et 46,1 Md€ d'impôts et taxes ont été affectés aux régimes de base en 2013. Ces recettes devraient croître fortement en 2014.

Les contributions de l'Etat se sont élevées à 3,2 Md€ en 2013. Elles sont composées de la compensation des exonérations ciblées de cotisations prises en charge par dotation budgétaire de l'Etat. Elles représentent 1% des recettes des régimes de base de sécurité sociale et ont diminué de 1,3% en 2013. Les exonérations compensées par l'Etat devraient diminuer de 2,5% en 2014.

Les transferts consolidés, en hausse de 4% en 2013, représentent 29,3 Md€ en 2013, soit 7% des produits. Ils devraient augmenter de 2% en 2014,

Les prestations du régime général en 2014

Tableau 7 • Progression des prestations nettes du régime général par branche

	2011		2012		2013		2014 (p)		2014 (t)	
	Md€	%	Md€	%	Md€	%	Md€	%	Md€	%
Maladie	144,9	2,8%	148,9	2,7%	152,5	2,5%	156,9	2,9%	163,5	4,2%
Accidents du travail	7,9	2,8%	8,0	1,0%	8,0	-0,5%	8,2	3,1%	8,4	2,3%
Retraite	97,8	4,6%	101,6	3,9%	105,6	4,0%	108,0	2,3%	110,7	2,5%
Famille	34,7	1,5%	35,7	3,0%	36,6	2,4%	37,0	1,1%	37,3	0,9%
Régime général	285,4	3,3%	294,2	3,1%	302,7	2,9%	310,1	2,5%	319,9	3,1%

Les prestations de retraite

Les prestations légales nettes servies par l'ensemble des régimes de base se sont élevées à 211,5 Md€ en 2013 et atteindraient 215,5 Md€ en 2014.

En 2013, les départs en retraite ont rebondi significativement avec 686 000 liquidations, soit une hausse de 20,5% du flux de départs (569 000 en 2012).

Cette augmentation du nombre de départs s'explique par les effets de la réforme de 2010, qui occasionne des flux annuels de départs heurtés, avec un point haut en 2013, et une fin de montée en charge en 2017. A cet effet, est venue s'ajouter la hausse des départs anticipés qui s'est poursuivie en 2013, avec près de 146 000 départs estimés (+69,8% par rapport à 2012), notamment sous le plein effet du nouveau dispositif entré en vigueur au 1^{er} novembre. Ainsi, les départs anticipés ont représenté plus d'un cinquième du flux global de départs en 2013.

En 2013, la croissance des prestations légales nettes s'est légèrement accélérée (+4,0% après +3,9% en 2012), en dépit d'une revalorisation des pensions inférieure de 0,6 point (+1,5% en moyenne annuelle, contre +2,1% en 2012).

En 2014, les dépenses de prestations ralentiraient, le nombre d'assurés partant en retraite au régime général (y compris retraite anticipée) s'élèverait à 659 000 (après 686 000 en 2013), soit une réduction de 3,9%. Compte tenu de ces effets, et d'une moindre revalorisation prévue des pensions, la progression des dépenses de prestations légales de la CNAV serait inférieure à 2,5%

En conséquence, les prestations nettes progresseraient moins rapidement qu'en 2013 (+2,3%), sous l'effet conjugué de la moindre revalorisation prévue des pensions et du recul de l'âge légal de départ en retraite

Les prestations familiales

La dépense des prestations familiales a retrouvé en 2013 un rythme de progression (+1,9%) proche de celui de 2011 (+1,6%), après la nette accélération en 2012 (+2,8%). Ces prestations n'augmenteraient que de 1,2% en 2014.

La faible prévision d'inflation pour l'année 2014 retenue par la Commission économique de la nation en mars 2014 (1,1%) et l'écart de prévision au titre de l'inflation 2013 (0,7% réellement observé contre 1,2% au moment de la revalorisation) ont conduit à une revalorisation de 0,6% au 1^{er} avril soit une évolution en moyenne annuelle de la BMAF de 0,75%. Compte tenu d'une nouvelle prévision d'inflation 2014 de 0,5%, la revalorisation au 1^{er} avril 2015 devrait apporter un correctif à l'inflation 2014 et n'être que de 0,3%, soit une évolution en moyenne annuelle de la BMAF de 0,4%, réduisant d'autant l'effet prix de l'évolution, des prestations familiales.

Par ailleurs, l'évolution spontanée des prestations en volume expliquerait 0,4 point de la progression de la dépense en 2014. Pour la première fois depuis sa création (en 2004), la PAJE a été stable en volume en 2013 et le resterait en 2014 ; elle augmenterait légèrement en volume en 2015, mais les aménagements décidés en LFSS pour 2014 conduiraient à une baisse des prestations en valeur.

L'ONDAM

En 2013, les dépenses dans le champ de l'ONDAM se sont élevées à 173,8 Md€, soit une sous-exécution d'environ 1,7 Md€ par rapport à l'objectif voté. Ces montants ont été revus à la baisse de 265 M€ par rapport à la CCSS de juin du fait de la révision à la baisse des provisions comptables. Par rapport à l'année précédente, l'ONDAM en 2013 évolue de 2,2%. Cette progression résulte d'évolutions contrastées entre les dépenses de soins de ville et les dépenses hospitalières.

En effet, les dépenses de soins de ville n'ont que faiblement progressé (1,7%) et ont été inférieures de 1,3 Md€ à l'objectif fixé. En revanche, même si elles sont également inférieures à l'objectif de près de 0,4 Md€, les dépenses hospitalières ont été plus dynamiques, affichant un taux de progression de 2,3% par rapport à 2013, en raison des dépassements enregistrés par les établissements anciennement sous dotation globale, qui ont pu être compensés par des réalisations à la baisse pour les cliniques privées et l'annulation de crédits mis en réserve ou non délégués.

En 2014, les dépenses dans le champ de l'ONDAM devraient connaître un léger dépassement (environ 100 M€) par rapport à l'objectif révisé à la baisse par la loi de financement rectificative pour 2014.

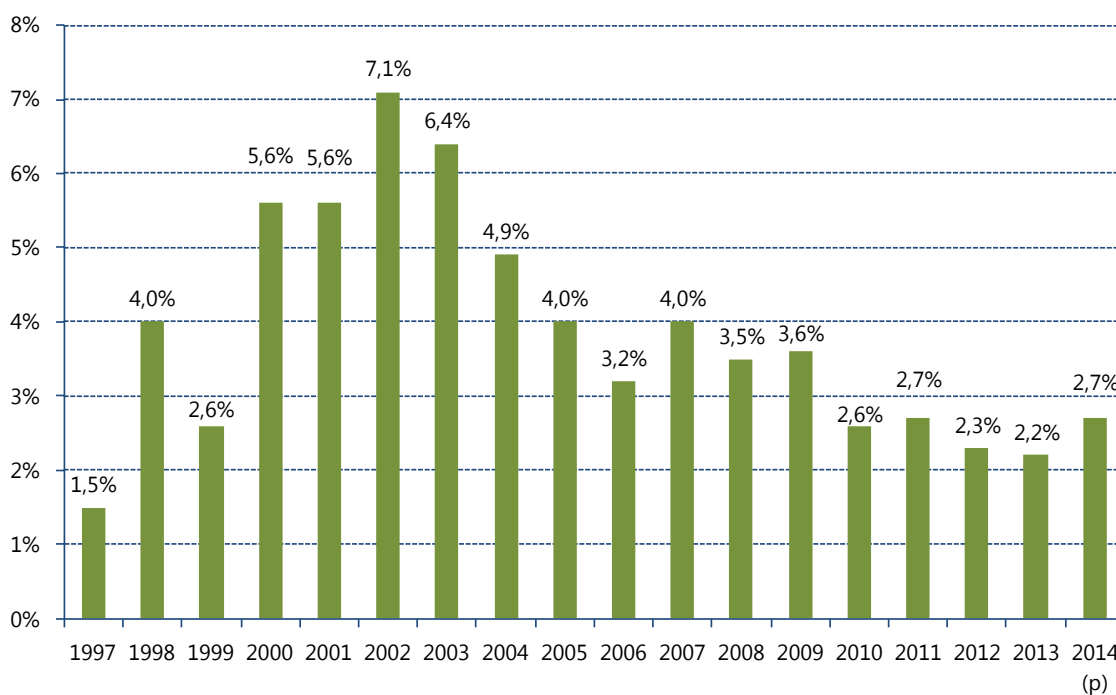
En effet, la prévision retenue en juin dernier tablait sur une sous-exécution de 0,8 Md€ de l'ONDAM 2014 par rapport à l'objectif initial voté en LFSS 2014. La LFRSS de juin a rectifié l'ONDAM 2014 pour tenir compte de l'intégralité des 0,8 Md€ de sous-exécution prévisionnelle.

Plusieurs éléments nouveaux concernant à la fois les réalisations de 2013 et la dynamique des dépenses observées sur les premiers mois de 2014 conduisent à revoir à la hausse la prévision des dépenses.

Les dépenses de soins de ville devraient s'établir cette année à 81,0 Md€, en hausse de 3,2% par rapport à la réalisation de 2013, soit une dépense supérieure de 0,4 Md€ par rapport au sous-objectif rectifié pour 2014. Ce dépassement résulte essentiellement des dépenses de produits de santé et d'indemnités journalières qui connaissent depuis le début de l'année des évolutions plus rapides qu'initialement anticipé. Les dépenses de médicaments progressent de manière plus marquée depuis la fin du premier semestre, suite à la diffusion des nouveaux traitements contre l'hépatite C et les dépenses de dispositifs médicaux ont une dynamique supérieure à la prévision retenue pour la construction de l'ONDAM. Enfin, un rebond important est constaté sur les indemnités journalières : l'augmentation de la dépense s'explique par celle des arrêts de travail, l'effet prix résultant de la hausse de la masse salariale restant, pour sa part, contenu depuis le début de l'année.

La révision de la dynamique des dépenses totales attendues des soins de ville en 2014 induit environ 600 M€ de dépassement, minorés cependant par 200 M€ d'effet de base 2013, soit une sur-exécution totale du sous-objectif soins de ville de 400 M€.

Graphique 2 • Evolution des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM



Comme en 2013, les dépenses des établissements de santé demeurent dynamiques, notamment celles des établissements anciennement sous dotation globale. Avant mobilisation d'une partie des réserves prudentielles constituées en début d'année, les dépenses pourraient être ainsi supérieures de 190 M€ aux sous-objectifs hospitaliers votés en LFRSS.

Une utilisation partielle des mises en réserve hospitalières permettra de sécuriser une sous-exécution de 50 M€ sur les sous-objectifs des établissements de santé. De même une rectification de la comptabilisation à tort de certaines dépenses (50 M€) du régime d'Alsace-Moselle dans les sous-objectifs hospitaliers permettra de constater une sous exécution supplémentaire d'un montant équivalent.

Enfin, une moindre réalisation de l'objectif global de dépenses médico-sociales permettra une mise en réserve de 100 M€ qui pourront être restitués à l'assurance maladie. De même les dépenses du FIR et des autres modes de prises en charge devraient être inférieures de 100 M€ aux sous-objectifs votés.

Ainsi, avant mesures correctrices éventuelles, l'ONDAM en 2014 devrait présenter un dépassement de l'ordre de 100 M€. Compte tenu de la révision à la baisse de la base de dépenses 2013, le taux de progression des dépenses exécutés dans le champ de l'ONDAM s'élèverait à 2,7% contre 2,4% initialement attendu.

En 2015, avant économies, les dépenses dans le champ de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie progresseraient de 3,9% en 2015. Ce taux intègre l'évolution prévisible des prestations remboursées compte tenu de la prévision d'exécution de l'objectif pour 2014 et des tendances de moyen terme ainsi que les mesures nouvelles de dépenses prévues pour 2015 (plans de santé publique, revalorisations...). Il comprend également les effets report des mesures mises en œuvre en 2014.

L'objectif pour 2015 qui sera présenté en PLFSS correspond quant à lui à une progression des dépenses de 2,1% à champ constant. Pour atteindre cet objectif cible, un montant global d'économies de 3,2 Md€ est attendu en 2015.

Les résultats des branches du régime général en 2015 avant mesures nouvelles

La branche maladie

Malgré des dépenses maîtrisées, le déficit de la CNAM s'est creusé de 0,9 Md€ en 2013 en raison d'un net ralentissement de la progression des recettes. Les prestations de la branche maladie dans le champ de l'ONDAM, qui représentent 87% des charges nettes de la CNAM, ont faiblement progressé en 2013 (+2,3% après +2,8% en 2012). Leur évolution modérée reflète la sous-exécution de l'ONDAM 2013. Les autres charges ont augmenté en 2013, tirées principalement par la croissance des prestations d'invalidité (qui se poursuivrait en 2014 et en 2015) et la hausse des dotations aux fonds hospitaliers. En 2014, les prestations entrant dans le champ de l'ONDAM servies par la CNAM devraient progresser de 2,6% sous l'hypothèse d'un léger dépassement de l'ONDAM de 0,1 Md€ par rapport à l'objectif voté en LFRSS. Le surprovisionnement de 0,2 Md€ inscrit dans les comptes 2013 vient toutefois minorer d'autant les charges de 2014. En 2015, sans mesures nouvelles, les prestations du champ de l'ONDAM de la CNAM connaîtraient une évolution tendancielle estimée à 4,4%. En 2015, les transferts versés par la CNAM seraient en forte hausse, suite à l'adossement du RSI au régime général décidé dans le cadre de la LFRSS pour 2014.

Tableau 8 • Charges et produits de la branche maladie du régime général

en millions d'euros

	2012	%	2013	%	2014 (p)	%	2015 (t)	%
Charges nettes	160 894	2,6	164 802	2,4	168 868	2,5	176 921	4,8
Prestations sociales nettes	150 123	2,9	153 623	2,3	157 961	2,8	164 486	4,1
Prestations nettes entrant dans le champ de l'ONDAM	139 829	2,8	142 990	2,3	146 772	2,6	153 190	4,4
Prestations nettes hors ONDAM	10 294	4,0	10 632	3,3	11 189	5,2	11 296	1,0
Transferts nets	4 542	-2,0	4 802	5,7	4 590	-4,4	6 026	31,3
Transferts vers les régimes de base	2 800	-4,4	2 804	0,2	2 748	-2,0	3 956	43,9
Autres transferts	1 742	2,1	1 998	14,7	1 842	-7,8	2 070	12,4
Charges de gestion courante	5 884	0,4	5 989	1,8	5 908	-1,4	5 925	0,3
Autres charges nettes	345	0,1	387	12,4	409	5,7	483	18,1
Produits nets	155 042	4,6	158 015	1,9	161 551	2,2	166 448	3,0
Cotisations, impôts et taxes nets	150 106	4,5	152 155	1,4	155 348	2,1	160 617	3,4
Cotisations sociales nettes	72 577	2,4	74 016	2,0	75 493	2,0	76 726	1,6
Cotisations prises en charge par l'Etat	1 066	-1,5	1 011	-5,2	986	-2,5	932	-5,4
CSG nette	55 018	4,0	55 428	0,7	54 748	-1,2	56 152	2,6
Impôts, taxes et autres contributions sociales	21 444	14,5	21 700	1,2	24 121	11,2	26 806	11,1
Transferts nets	2 628	9,0	3 121	18,7	3 255	4,3	3 079	-5,4
Transferts des régimes de base	1 703	11,1	2 073	21,8	2 044	-1,4	1 977	-3,3
Autres transferts	926	5,3	1 047	13,1	1 211	15,6	1 102	-9,0
Autres produits nets	2 307	6,2	2 739	18,7	2 948	7,6	2 752	-6,7
Résultat net	-5 852		-6 787		-7 317		-10 473	

Source : DSS/SDEPF/6A

Les produits nets de la CNAM, qui avaient bénéficié en 2012 de l'apport de recettes nouvelles, ont vu leur progression s'atténuer fortement en 2013 (1,9% après 4,6% en 2012) en raison d'un ralentissement très marqué de la CSG nette (0,7% après 4,0% en 2012) ainsi que des recettes fiscales. En 2014, la croissance des produits nets devrait s'accroître (+2,2%) mais à rythme inférieur à celui des charges nettes (+2,5%). L'affectation d'une fraction supplémentaire de TVA nette et l'attribution d'une fraction du prélèvement social sur les revenus du capital feraient en effet plus que compenser la baisse de la CSG nette et la perte du forfait social, des prélèvements sur les stocks options et sur les jeux de 2014. En 2015, la mise en place du pacte de responsabilité se traduirait par un ralentissement des recettes de cotisations, lié au renforcement des allègements généraux, et par l'affectation d'une fraction de CSSS. En attendant des dispositions du PLFSS pour 2015 qui préciseront les modalités de compensation pour la CNAM des coûts induits par le pacte de responsabilité (hausse des allègements généraux et équilibrage du RSI) une recette fiscale permettant de neutraliser ces opérations a été inscrite dans les prévisions 2015. Par ailleurs, la CSG serait dynamique compte tenu des modalités de sa répartition entre les régimes maladie.

Compte tenu de ces évolutions, le solde de la branche maladie se dégraderait de 0,5 Md€ en 2014 et de 3,2 Md€ en 2015.

La branche accidents du travail – maladies professionnelles

La CNAM AT-MP a renoué avec les excédents en 2013, grâce à une augmentation des produits nets et une baisse de charges nettes. La croissance des produits s'explique par la hausse du taux de cotisation moyen de la branche, mais également par un accroissement important des produits nets de recours contre tiers. Les charges ont diminué en raison d'une baisse de la dotation au FIVA et, dans une moindre mesure, des prestations sociales.

En 2014, l'excédent de la CNAM AT-MP devrait se réduire sensiblement suite à un net ralentissement dans la progression des recettes et à une croissance soutenue des charges, en lien avec la hausse importante de la dotation au FIVA. En 2015, la croissance des produits serait plus rapide que la hausse des charges permettant ainsi une amélioration du solde de 0,2 Md€ par rapport à 2014.

Tableau 9 • Evolution des charges et des produits nets de la CNAM-AT

en millions d'euros

	2012	%	2013	%	2014 (p)	%	2015 (p)	%
Charges nettes	11 698	1,2	11 333	-3,1	11 827	4,4	11 901	0,6
Prestations sociales nettes	8 774	7,9	8 697	-0,9	8 900	2,3	9 048	1,7
Prestations légales nettes	7 996	1,0	7 958	-0,5	8 208	3,1	8 393	2,3
Autres prestations	777	++	739	-4,9	693	-6,3	655	-5,4
Transferts nets	2 009	-20,6	1 711	-14,8	2 015	17,8	1 934	-4,0
Transferts entre organismes	1 689	30,9	1 563	-7,4	1 553	-0,7	1 526	-1,7
Participations aux financements de fonds et organismes	320	--	147	--	462	++	408	-11,6
Autres charges nettes	916	1,8	925	1,0	913	-1,4	919	0,7
Produits nets	11 524	1,6	11 971	3,9	12 050	0,7	12 305	2,1
Cotisations nettes, impôts et produits affectés	11 262	2,1	11 637	3,3	11 781	1,2	12 037	2,2
Cotisations sociales nettes	10 958	2,2	11 506	5,0	11 653	1,3	11 869	1,8
Contributions, impôts et taxes	293	-1,0	117	--	113	-3,1	154	36,1
Autres	11	-7,0	13	22,7	15	10,7	14	-4,7
Autres produits nets	263	-14,1	335	27,4	268	-19,8	268	0,1
Résultat net	-174		638		222		404	

Source : DSS/SDEPF/6A

La branche retraite

En 2013, le déficit de la CNAV s'est élevé à 3,1 Md€ (après 4,8 Md€ en 2012), soit une amélioration de 1,6 Md€. Le déficit se réduirait également en 2014 et en 2015 pour atteindre respectivement 1,6 Md€ et 1,5 Md€.

Les charges nettes de la branche ont progressé plus rapidement en 2013 (+3,9% après +3,5% en 2012). L'augmentation des effectifs de retraités, liée aux évolutions non linéaires des flux de départs en retraite suite à la réforme de 2010, a été partiellement compensée par une moindre revalorisation des pensions.

L'accélération des charges nettes est également imputable aux transferts de compensation généralisée vieillesse, qui ont crû de 8,5% en 2013. En 2014 et 2015, les moindres départs en retraite et les effets particulièrement faibles en moyenne annuelle des revalorisations des pensions, liés à la faible inflation et au décalage de 6 mois de la date de la revalorisation issu de la loi du 20 janvier 2014, limiteraient la progression des prestations sociales (respectivement +2,3% et +2,5%). L'intégration du RSI au régime général à compter de 2015 viendrait toutefois alourdir les charges de la CNAV (+3,6%).

Les produits nets sont restés dynamiques en 2013 (+5,7% après +4,9% en 2012), notamment grâce aux mesures nouvelles. Les cotisations sociales nettes ont fortement progressé sous l'effet de la hausse du taux de cotisation entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2012 et la suppression des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. L'affectation d'une fraction du forfait social et la majoration du taux de prélèvement social sur les revenus du capital contribuent fortement à la hausse des produits. Ces effets sont renforcés par une progression des transferts, notamment les prises en charge de cotisations au titre du chômage. En 2014 et 2015, les hausses de taux de cotisation prévues par le décret du 2 juillet 2012 et la loi du 20 janvier 2014 permettraient aux cotisations de croître de 3,7% et 2,7% respectivement. En outre, les recettes fiscales augmenteraient considérablement en 2015, la CNAV étant bénéficiaire d'une fraction de CSSS et d'une recette fiscale transférée par l'Etat de manière à compenser l'impact sur ses charges de l'adossment du RSI au régime général. Enfin, les transferts perçus par la CNAV progresseraient de 2,8% en 2014, reflétant essentiellement les prises en charge de cotisations au titre du chômage, et diminueraient de 1,2% en 2015 en raison d'une modification du calcul du transfert chômage entre le FSV et les régimes vieillesse.

Tableau 10 • Charges et produits de la branche retraite du régime général

en millions d'euros

	2012	%	2013	%	2014 (p)	%	2015 (p)	%
Charges nettes	110 238	3,5	114 554	3,9	116 707	1,9	120 871	3,6
Prestations sociales nettes	101 953	3,9	105 901	3,9	108 324	2,3	111 010	2,5
Prestations légales nettes	101 578	3,9	105 598	4,0	108 033	2,3	110 717	2,5
Prestations extralégales nettes	374	9,6	303	-19,0	291	-4,0	293	0,7
Transferts nets	6 834	-0,4	7 151	4,6	6 922	-3,2	8 374	21,0
Transferts entre organismes	6 791	-0,4	7 108	4,7	6 877	-3,2	8 329	21,1
Transferts des régimes de base avec les fonds	43	2,2	44	1,4	44	1,3	45	0,9
Autres charges nettes	1 451	-4,4	1 502	3,5	1 462	-2,6	1 487	1,7
Produits nets	105 451	4,9	111 415	5,7	115 085	3,3	119 374	3,7
Cotisations, contributions et impôts nets	78 066	4,2	82 708	5,9	85 592	3,5	90 259	5,5
Cotisations sociales nettes	65 978	3,9	69 523	5,4	72 069	3,7	74 029	2,7
Cotisations prises en charge par l'État nettes	887	-3,3	934	5,4	948	1,5	902	-4,9
Contributions, impôts et taxes	11 201	6,6	12 251	9,4	12 575	2,6	15 328	21,9
Transferts nets	27 112	7,1	28 479	5,1	29 285	2,8	28 907	-1,3
Transferts entre régimes de base	6 409	3,2	6 918	7,9	7 037	1,7	7 392	5,0
Transferts des régimes de base avec les fonds	20 704	8,4	21 561	4,1	22 248	3,2	21 514	-3,3
Autres produits nets	273	6,5	228	-19,6	208	-8,9	208	0,4
Résultat net	-4 787		-3 139		-1 622		-1 497	

Source : DSS/SDEPF/6A - CNAV

La branche famille

En 2013, le déficit de la CNAF s'est dégradé de 0,7 Md€ par rapport à 2012. En effet, les charges nettes de la CNAF, tirées notamment par un transfert dynamique (+7,7%) à la CNAV au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), ont augmenté plus rapidement (+2,8%) que les produits nets (+1,5%) qui ont pâti de la conjoncture économique.

En 2014, la croissance des produits nets (+3%) serait plus rapide que celle des charges nettes (+2,2%) contenue par la faible inflation, permettant ainsi une amélioration du solde de 0,3 Md€ par rapport à 2013. L'affectation de recettes fiscales et d'une fraction plus importante de CSG a permis de compenser la baisse

du taux de cotisation de 5,4% à 5,25% mais également d'affecter à la CNAF le rendement lié à la réforme du quotient familial dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

Tableau 11 • Charges et produits de la branche famille du régime général

en millions d'euros

	2011	2012	%	2013	%	2014 (p)	%	2015 (p)	%
Charges nettes	54 568	56 275	3,1	57 826	2,8	59 120	2,2	60 227	1,9
Prestations sociales nettes	42 654	44 160	3,5	45 223	2,4	46 199	2,2	47 116	2,0
Prestations légales nettes	34 696	35 731	3,0	36 583	2,4	36 979	1,1	37 308	0,9
Prestations extralégales nettes	3 888	4 209	8,3	4 211	0,0	4 672	11,0	5 107	9,3
Financement du FNAL	4 070	4 220	3,7	4 430	5,0	4 548	2,7	4 701	3,4
Transferts nets	9 207	9 380	1,9	9 829	4,8	9 829	0,0	10 032	2,1
Autres charges nettes	2 707	2 736	1,1	2 773	1,4	3 092	11,5	3 079	-0,4
Produits nets	51 978	53 772	3,5	54 593	1,5	56 209	3,0	57 058	1,5
Cotisations, impôts et taxes	51 139	52 903	3,5	53 707	1,5	55 363	3,1	56 194	1,5
Cotisations sociales nettes	33 566	34 577	3,0	34 985	1,2	34 772	-0,6	31 876	-8,3
Cotisations prises en charges par l'Etat nettes	528	522	-1,1	551	5,6	529	-4,1	500	-5,3
CSG nette	9 265	9 676	4,4	9 753	0,8	10 612	8,8	10 868	2,4
Impôts, taxes et contributions sociales	7 780	8 127	4,5	8 418	3,6	9 450	12,3	12 950	37,0
Transferts nets	305	336	10,4	342	1,6	346	1,3	353	2,0
Autres produits nets	535	533	-0,3	544	2,1	501	-8,1	511	2,1
Résultat net	-2 591	-2 503		-3 233		-2 911		-3 169	

Source : DSS/SD EPF/6A.

En 2015, en dépit de charges toujours moins dynamiques (+1,9%), la progression des produits nets de la branche (+1,5%) serait insuffisante pour réduire le déficit, qui retrouverait quasiment son niveau de 2013. Par ailleurs, si la structure des produits nets est profondément modifiée en 2015 par la mise en place du pacte de responsabilité, cela n'affecte pas le solde de la branche.

Le FSV

Après s'être dégradé en 2012, le solde du FSV s'est amélioré de près de 1,3 Md€ en 2013 pour atteindre -2,9 Md€. Le déficit du fonds augmenterait à nouveau en 2014 en 2015 (-3,6 Md€ et -4,3 Md€ respectivement).

Les charges nettes ont progressé moins rapidement en 2013 (+4,5% après +7,5% en 2012). Les prises en charge de cotisations ont fortement crû (+7,1%), reflétant la situation macroéconomique et le niveau élevé du chômage. Les prises en charge de prestations ont stagné en 2013, contrastant avec le dynamisme de 2012 résultant des dépenses versées au titre du minimum contributif. En 2014 et 2015, l'évolution des dépenses nettes du fonds (+3,3% et -3,9%) resterait étroitement liée aux prises en charge de cotisations au titre du chômage. Ces dernières chuteraient en 2015 en raison d'une modification du calcul du transfert.

Les produits nets ont fortement augmenté en 2013 (+14,5%), suite à l'affectation de nouvelles recettes. La CSG nette a progressé de +5,3%, sous l'effet de l'augmentation de 0,036 point du taux de CSG affecté au FSV. Par ailleurs, la réforme du financement du régime des travailleurs indépendants décidée en LFSS pour 2013 a permis de libérer un montant plus élevé de CSSS. Enfin, l'augmentation du taux du forfait social (passant de 8 à 20%), jouant en année pleine, a entraîné une hausse de 0,8 Md€ de cette recette. En 2014, les recettes diminueraient légèrement : le surplus de CSG et de recettes fiscales compenserait la perte de 1 Md€ liée à la baisse de la fraction du forfait social qui est affectée au fonds. En 2015, les produits diminueraient fortement, la fraction de CSG dont le FSV bénéficie étant inférieure à celle de 2014, tandis que le schéma de répartition de la CSSS (suite à l'abattement de 1 Md€ dont bénéficieront les entreprises dans le cadre du PLFRSS, et à l'adossement du RSI au régime général) a été profondément modifié en LFRSS pour 2014.

Tableau 12 • Evolution des charges et produits nets du FSV

en millions d'euros

	2012	%	2013	%	2014 (p)	%	2015 (p)	%
Charges nettes	18 835	7,5	19 690	4,5	20 346	3,3	19 555	-3,9
Transferts nets	18 693	7,6	19 540	4,5	20 196	3,4	19 413	-3,9
Transferts des régimes de base avec les fonds	18 454	7,9	19 262	4,4	19 904	3,3	19 101	-4,0
Prises en charge de cotisations	11 403	8,4	12 207	7,1	12 862	5,4	12 050	-6,3
Prises en charge de prestations	7 051	7,0	7 054	0,0	7 041	-0,2	7 051	0,1
Transferts avec les régimes complémentaires	239	-11,9	278	16,2	292	5,1	312	6,9
Autres charges nettes	141	-3,2	150	6,4	150	0,0	142	-5,2
Produits nets	14 697	4,4	16 835	14,5	16 746	-0,5	15 286	-8,7
Contributions, impôts et taxes nets	14 687	4,5	16 834	14,6	16 748	-0,5	15 290	-8,7
CSG et autres contributions	11 366	10,1	12 687	11,6	11 959	-5,7	11 632	-2,7
CSG nette	10 064	4,3	10 598	5,3	10 889	2,7	10 551	-3,1
Contributions sociales diverses	1 302	++	2 088	++	1 071	-48,7	1 081	1,0
Impôts et taxes	3 321	-10,8	4 148	24,9	4 788	15,4	3 657	-23,6
Autres produits nets	10	--	0	--	-2	--	-4	++
Résultat net	-4 138		-2 855		-3 600		-4 269	

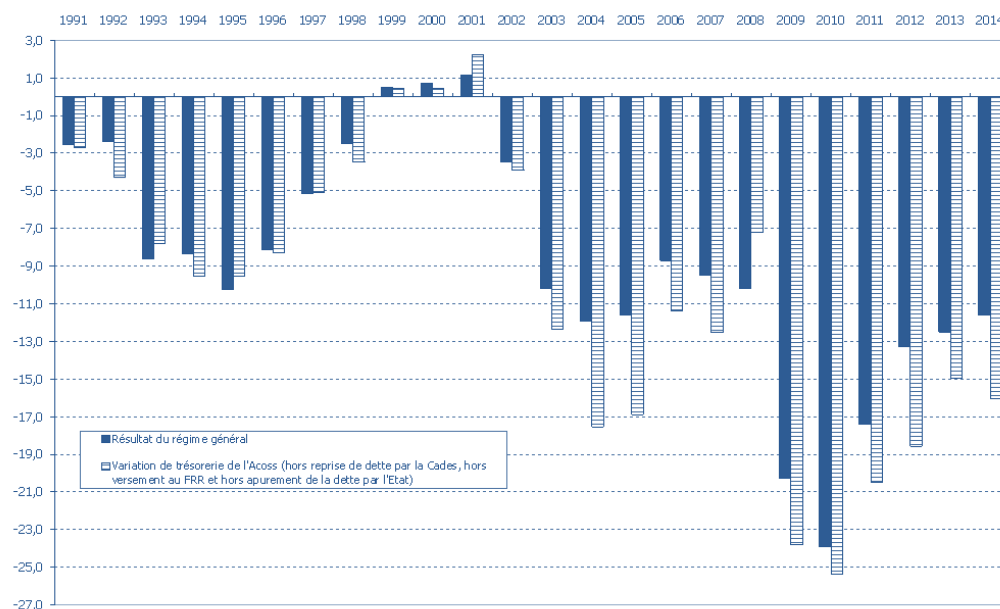
Source : DSS/SDEPF/6A

La trésorerie de l'ACOSS et la CADES

Une nouvelle dégradation de la trésorerie de l'ACOSS

Au 31 décembre 2013, le solde du compte de l'ACOSS auprès de la CDC s'est élevé à -23,8 Md€ (contre 16,6 Md€ au 31 décembre 2012), en tenant compte de la reprise de dette par la CADES au mois de juin 2013 pour un montant total de 7,7 Md€, dans le cadre des dispositions prévues par la LFSS pour 2011. Le solde moyen de trésorerie s'est élevé à -19 Md€ en 2013, contre -8,1 Md€ en 2012.

Graphique 3 • Trésorerie de l'ACOSS 2010-2014



Compte tenu du déficit attendu du régime général, la trésorerie de l'ACOSS devrait encore se dégrader en 2014 pour atteindre -28,8 Md€ au 31 décembre 2014, malgré une reprise de dette de 10 Md€ par la CADES en juin, conformément aux dispositions de la LFSS pour 2014 qui a élargi le champ de la reprise prévue par la LFSS pour 2011 aux déficits des branches maladie et famille pour un montant plafonné à 10 Md€.

En 2014, les encaissements s'élèveraient à 474,5 Md€ alors que les tirages atteindraient 489,4 Md€, soit une diminution de trésorerie hors reprise de dette de 14,9 Md€.

Malgré un niveau élevé d'amortissement, la dette de la CADES ne se réduit que faiblement

Bénéficiant de ressources dynamiques, la CADES a perçu 15,8 Md€ de recettes en 2013. Ces ressources élevées lui ont permis d'amortir 12,4 Md€ en 2013 et elle devrait pouvoir amortir 12,7 Md€ en 2014.

Pourtant, en dépit de ces niveaux élevés d'amortissement, la dette restant à amortir par la CADES ne se réduit que faiblement, passant de 132,7 Md€ fin 2013 à 130 Md€ fin 2014.

Ce faible niveau de désendettement résulte du montant élevé des dettes reprises en 2013 et 2014 : en application de la LFSS pour 2011, la CADES a repris pour 7,7 Md€ de dette de l'ACOSS, en 2013, correspondant aux déficits définitifs pour 2012 de la branche vieillesse du régime général et du FSV (8,9 Md€), diminués de 1,2 Md€ du fait de la régularisation effectuée en faveur de la CADES sur les versements opérés en 2011 et 2012 au titre de l'exercice 2011. En 2014, ce sont 10 Md€ de dettes supplémentaires qui ont été reprises conformément à la LFSS pour 2014.

Un nouveau transfert de dette est programmé en 2015 à hauteur de 10 Md€ permettant de transférer les déficits 2013 de la CNAV et du FSV, le déficit 2012 de la branche maladie, pour le reliquat non repris en 2014, le déficit 2012 de la branche famille et une partie du déficit 2013 de la CNAM.

Les simulations réalisées par la CADES indiquent que l'intégralité de la dette transférée en application de la loi pourrait être remboursée en 2024, soit un an plus tôt que prévu, en raison du rendement des recettes affectées à la CADES, du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt, ainsi que de la gestion active de la dette.

La trajectoire de retour à l'équilibre compromise

La loi de financement rectificative pour 2014 avait réactualisé la trajectoire de retour à l'équilibre des régimes de base de sécurité sociale en prévoyant un quasi équilibre à l'horizon 2017.

Tableau 13 • Objectifs de soldes 2015-2017

	2013	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)
Régime général	-12,5	-9,8	-7,1	-3,0	1,5
Régime général et FSV	-15,4	-13,3	-8,9	-4,5	0,7
Tous régimes de base et FSV	-16,2	-13,6	-9,8	-5,2	-0,3

La dégradation sensible des comptes par rapport à la prévision d'août dernier, avec un déficit tendanciel du régime général et du FSV en 2014 accru de 1,9 Md€ et la révision à la baisse de la croissance attendue en 2015 (1% au lieu de 1,5%) remettent en cause la crédibilité de la trajectoire de retour à l'équilibre. En effet, avant mesures nouvelles prévues au PLFSS pour 2015, le déficit tendanciel du régime général et du FSV serait supérieur de plus de 9 Md€ aux objectifs fixés pour 2015. Même avec des mesures nouvelles importantes pour 2015, une nouvelle trajectoire devra être définie qui ne pourra que repousser au-delà de 2017 le retour à l'équilibre des organismes de sécurité sociale.

ANNEXES

Tableau 14 • Principales hypothèses macro-économiques

	2012	2013	2014 (p)	2015 (p)
Produit intérieur brut (PIB)				
Volume	0,3%	0,3%	0,4%	1,0%
Valeur	1,5%	1,1%	1,2%	1,9%
Masse salariale				
Secteur privé champ URSSAF	2,1%	1,2%	1,6%	2,0%
<i>Emploi</i>	0,0%	-0,6%	-0,1%	0,1%
<i>Salaire moyen</i>	2,2%	1,8%	1,7%	1,9%
<i>masse salariale plafonnée</i>	2,5%	1,2%	1,4%	1,7%
Plafond de la sécurité sociale				
Montant annuel en euros	36 372	37 032	37 548	38 040
Variation en %	2,9%	1,8%	1,4%	1,3%
Hausse des prix et taux de revalorisation				
Prix hors tabac	1,9%	0,7%	0,5%	0,9%
Revalorisation de la BMAF au 1 ^{er} avril	1,0%	1,2%	0,6%	0,6%
Effet en moyenne annuelle	0,75%	1,15%	0,75%	0,37%
Revalorisation des pensions au 1 ^{er} avril*	2,1%	1,3%	0,0%	0,9%
Effet en moyenne annuelle	2,10%	1,50%	0,32%	0,22%

* A compter de 2014, la revalorisation des pensions de retraite est faite au 1er octobre.

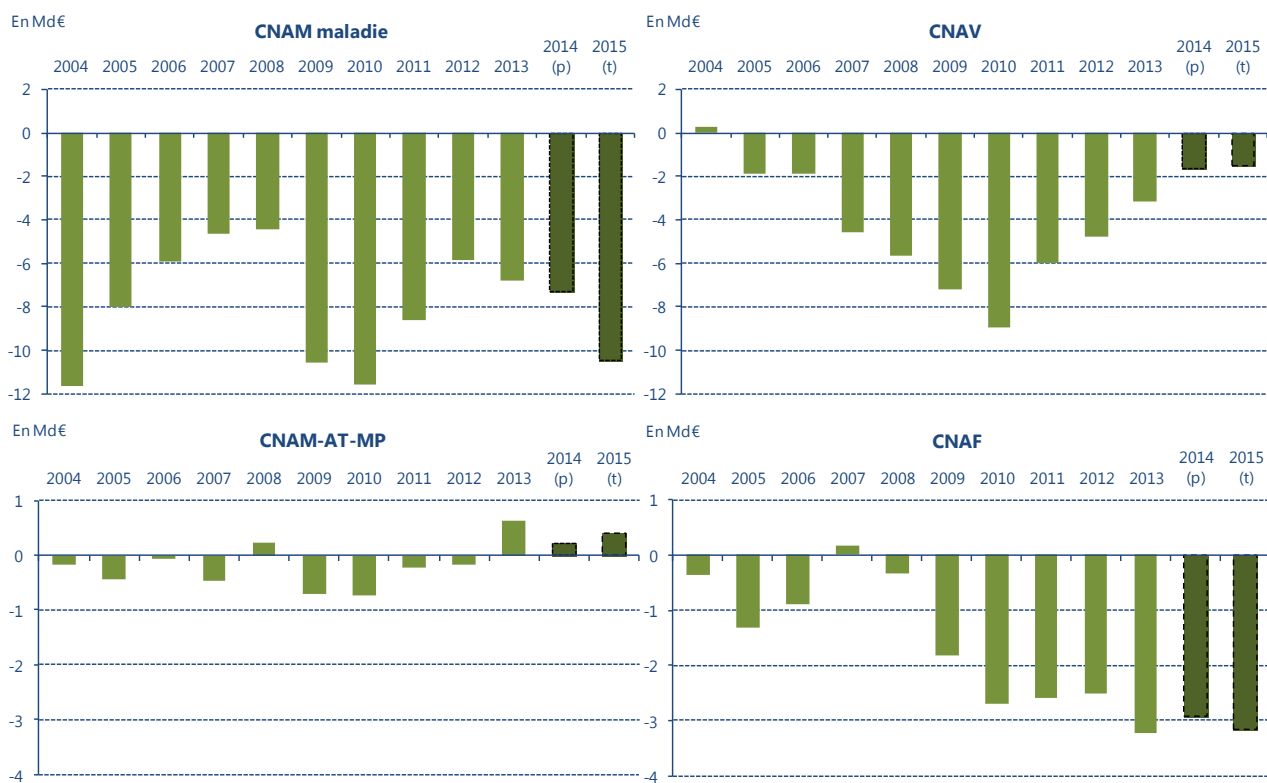
Tableau 15 • Sensibilité des résultats aux hypothèses de prévision

en millions d'euros

	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAV	CNAF	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	980	110	580	320	1 990
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % dans le champ de l'ONDAM	1 340	40			1 380
Inflation : impact (en année pleine) d'une hausse de 1 point du taux d'inflation sur la revalorisation des prestations retraite et famille			1 060	300	1 360

Source : DSS/SDEPF/6A

Graphique 4 • Soldes des branches du régime général



Graphique 5 • Soldes du FSV

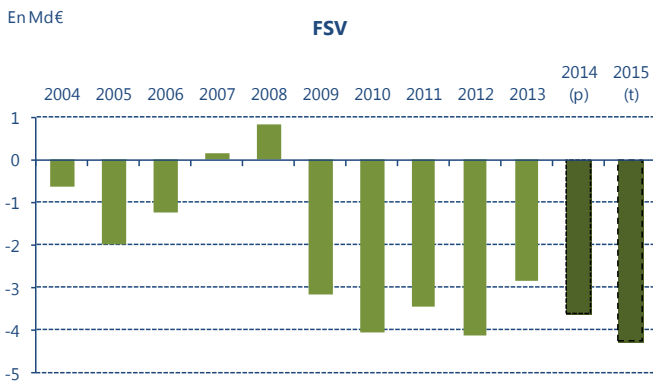


Tableau 16 • Charges nettes, produits nets et soldes du régime général et du FSV

	2012	2013	2014 (p)	2015 (t)
Maladie				
Recettes	155 042 4,6%	158 015 1,9%	161 556 2,2%	166 480 3,0%
Dépenses	160 894 2,6%	164 802 2,4%	168 872 2,5%	176 953 4,8%
Solde	-5 852	-6 787	-7 316	-10 472
AT/MP				
Recettes	11 524 1,6%	11 971 3,9%	12 050 0,7%	12 305 2,1%
Dépenses	11 698 1,2%	11 333 -3,1%	11 827 4,4%	11 901 0,6%
Solde	-174	638	222	404
Vieillesse				
Recettes	105 451 4,9%	111 415 5,7%	115 085 3,3%	119 374 3,7%
Dépenses	110 238 3,5%	114 554 3,9%	116 707 1,9%	120 871 3,6%
Solde	-4 787	-3 139	-1 622	-1 497
Famille				
Recettes	53 772 3,5%	54 593 1,5%	56 209 3,0%	57 058 1,5%
Dépenses	56 275 3,1%	57 826 2,8%	59 120 2,2%	60 227 1,9%
Solde	-2 503	-3 233	-2 911	-3 169
Régime général				
Recettes	314 182 4,4%	323 957 3,1%	332 795 2,7%	342 845 3,0%
Dépenses	327 498 2,9%	336 478 2,7%	344 422 2,4%	357 579 3,8%
Solde	-13 316	-12 521	-11 627	-14 734
FSV				
Recettes	14 697 4,4%	16 835 14,5%	16 746 -0,5%	15 286 -8,7%
Dépenses	18 835 7,5%	19 690 4,5%	20 346 3,3%	19 555 -3,9%
Solde	-4 138	-2 855	-3 600	-4 269

Tableau 17 • Charges nettes, produits nets et soldes des régimes de base

	2012	2013	2014 (p)	2015 (t)
Maladie				
Recettes	178 898 4,1%	182 218 1,9%	186 537 2,4%	190 853 2,3%
Dépenses	184 789 2,5%	189 148 2,4%	193 862 2,5%	201 368 3,9%
Solde	-5 891	-6 930	-7 325	-10 515
AT/MP				
Recettes	13 103 2,2%	13 478 2,9%	13 468 -0,1%	13 740 2,0%
Dépenses	13 684 5,7%	12 793 -6,5%	13 191 3,1%	13 280 0,7%
Solde	-581	685	277	460
Vieillesse				
Recettes	203 445 4,5%	212 200 4,3%	218 155 2,8%	222 681 2,1%
Dépenses	209 532 3,5%	215 809 3,0%	219 875 1,9%	224 026 1,9%
Solde	-6 088	-3 609	-1 720	-1 345
Famille				
Recettes	54 091 3,4%	54 921 1,5%	56 209 2,3%	57 058 1,5%
Dépenses	56 630 3,1%	58 175 2,7%	59 120 1,6%	60 227 1,9%
Solde	-2 539	-3 254	-2 911	-3 169
Ensemble des régimes de base				
Recettes	436 493 4,0%	449 807 3,1%	461 289 2,6%	470 985 2,1%
Dépenses	451 592 2,9%	462 915 2,5%	472 967 2,2%	485 554 2,7%
Solde	-15 099	-13 108	-11 678	-14 569